

L'ANPCEN, associée à France Nature Environnement et à la Société Astronomique de France, porte toujours une voix différente en 2015, avec des principes pionniers, adaptés au XXIème siècle !

MANIFESTE ANPCEN 2015

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
A L'OCCASION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA LUMIERE de
l'UNESCO ET DE LA COP21 EN France

Inventons l'éclairage du XXIème siècle !



Au XXIème siècle, en Europe notamment, la modernité de la lumière c'est désormais :

- poser différemment les questions de l'éclairage en tenant compte des enjeux du XXIème siècle,
- ne plus augmenter la quantité globale de lumière artificielle émise la nuit et la diminuer,
- augmenter l'apport de lumière naturelle le jour dans les lieux de vie et espaces professionnels,
- ne plus fixer systématiquement des minimums d'éclairement à maintenir la nuit, mais au contraire établir des limites à adopter collectivement ; reconnaître que l'existence de limites dans un monde aux ressources finies est une condition d'existence pour les générations futures,
- adopter résolument une approche globale, transversale et intégrée des enjeux de la lumière, pour viser une plus grande cohérence,
- prendre en compte résolument les externalités ou impacts de la lumière artificielle la nuit, sur l'environnement, les changements climatiques, les paysages nocturnes et la biodiversité, la santé, les ressources en matières premières rares, l'observation culturelle, citoyenne ou scientifique du ciel étoilé... pour connecter plus « justement » l'éclairage aux grands enjeux du siècle,
- être solidaires avec ses voisins de quartiers, de communes, de nations... quant aux conséquences de ses propres choix d'éclairage en terme de pollution lumineuse visible à distance des sources,
- mieux partager le temps spécifique de la nuit, ainsi que la qualité de la nuit avec les êtres vivants de la biodiversité, indispensables aux vies humaines,

- faire évoluer les usages de la lumière, d'abord par des mesures de bon sens, sans coût, simples et à effets immédiats, en euros, en Kwh et en nuisances lumineuses évitées ; puis progresser par certains équipements ou investissements,
- tenir compte pour certains investissements de leur surcoût, des coûts de fonctionnement et de maintenance dans les dettes et budgets des communes, donc de l'impôt des citoyens. Associer les citoyens aux enjeux, aux choix et leurs conséquences,
- éco-concevoir, recycler, réutiliser, réemployer,
- qualifier la nature des services rendus par l'éclairage, plutôt que les matériels seulement ; faire évoluer les offres par les principes de l'économie de fonctionnalité (garantir des fonctions et pas seulement des produits) et par ceux de l'économie circulaire (privilégier l'approche et la gestion en cycles, plus inspirée des solutions trouvées par le vivant),
- répondre aux besoins réels des personnes, des sites et de l'environnement en les consultant ; concevoir des installations sur mesure,
- pour les acteurs économiques du secteur, fabricants, installateurs, concepteurs, s'engager publiquement quant à sa responsabilité sociétale, au regard des 7 domaines des lignes directrices Iso26000. Et s'engager publiquement contre l'obsolescence programmée,
- répondre dans les normes non obligatoires, d'une prise en compte visible des enjeux environnementaux,
- organiser des règles et un cadre de régulation, de manière concertée,
- rendre publiques les données publiques relatives à l'éclairage public, en open data et favoriser l'open innovation. Créer une documentation indépendante.

Définitivement, en 2015 et au XXIème siècle, la modernité de la lumière, ce n'est plus :

- le tout technologique pour unique principe ou valeur de progrès, sans questionnement sur les finalités et impacts,
- les seules approches photométriques ou d'efficacité énergétique, sans approche globale,
- la multiplication des mises en lumière et l'augmentation de la quantité globale de lumière émise la nuit,
- la seule prescription d'investissements techniques et financiers, sans amélioration par les usages et le recours au bon sens,
- les choix de lumière orientés principalement par des logiques massives et organisées de l'offre économique,
- les approches normalisées et standardisées, mal ou non adaptées aux vœux des élus, des acteurs, des citoyens et aux spécificités de terrain.

★ Rejoignez, diffusez le manifeste : www.anpcen.fr - Twitter @anpcen